

# Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 avril 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize le six avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Christian PECQUEUX, Maire, à la suite de la convocation du 29 mars 2016, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Président** : Monsieur Christian PECQUEUX, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**12 présents** : Christian PECQUEUX, Brigitte ROLAND, 1<sup>er</sup> adjointe, William LEMAIRE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Daniel RÉMY, 4<sup>ème</sup> adjoint, Christelle LESNE, Yvette JONET, Jean-Denis GOURDIN, Fabienne DUBUS, Marie-Thérèse LLOBEL, Josiane LEGRAND, Thierry FOREST, Aurélie MAZURET.

**3 procurations** : Marie-Thérèse DESICY à Fabienne DUBUS  
Jean-Marc DESSE à Thierry FOREST  
Fabien MARQUAND à William LEMAIRE

**8 Absents** : Christian MARARA, Marie-France CAVALIN, Fabrice BILLARD, Didier MARÉCHALLE, Nicole GOURMEZ, Christophe LEBRUN, Dominique GOMANNE, Jean-Marie MONIAUX.

**Secrétaire de séance** : Madame Fabienne DUBUS.

## 1) Mise aux voix de la séance du 21 mars 2016

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 21 mars 2016.

Il est adopté par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

## 2) Durée d'amortissement des biens immatériels

Monsieur le Maire rappelle la participation de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis de 50% des travaux d'éclairage public et propose au Conseil Municipal de délibérer sur la durée d'amortissement des biens immatériels (subvention d'équipement, études et insertion...),

Monsieur le Maire propose donc de fixer la durée d'amortissement des biens immatériels à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer la durée d'amortissement des biens immatériels comme proposé par Monsieur le Maire.

## 3) Budget Primitif 2015 Service Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 15 POUR, vote le Budget Primitif 2016 du Service Assainissement comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	314 731,03 €
Dépenses et recettes d'investissement	622 325,57 €

## 4) Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition de 2015 pour l'année 2016 soit :

Taxe d'Habitation	16,28 %
Taxe Foncière (bâti)	14,92 %
Taxe Foncière (non bâti)	51,47 %

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent ces taux d'imposition pour 2016.

## 5) Compte Administratif 2015 de la Commune

Après un vote donnant le résultat de 14 POUR (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, conformément à la législation des comptes administratifs), le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2015 de la Commune comme suit :

### - Section de fonctionnement

Dépenses 2015	1 672 192,50 €
Recettes 2015	<u>1 936 890,60 €</u>
Total 2015 : excédent	264 698,10 €

Report de 2014 : excédent	<u>250 705,39 €</u>
Total cumulé : excédent	515 403,49 €
<b>- Section d'investissement</b>	
Dépenses 2015	314 832,98 €
Recettes 2015	<u>169 224,72 €</u>
Total 20154 : déficit	145 608,26 €
Report de 2014 : excédent	<u>168 066,58 €</u>
Total cumulé : excédent	22 458,32 €
Restes à réaliser dépenses	18 189,00 €
Restes à réaliser recettes	<u>70 635,00 €</u>
Différentiel des restes à réaliser	+ 52 446,00 €

#### **6) Approbation du compte de gestion 2015 de la Commune**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'année 2015 de la Commune conforme au Compte Administratif 2015.

#### **7) Affectation des résultats de l'exercice 2015 de la Commune**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter l'excédent 515 403,49 € de la section de fonctionnement à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté.

L'excédent 22 458,32 € de la section d'investissement sera porté à l'article 001 excédent d'investissement reporté.

#### **8) Budget Primitif 2016 Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 15 POUR, vote le Budget Primitif 2016 de la Commune comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	2 319 098,49 €
Dépenses et recettes d'investissement (BP + restes à réaliser) à	1 184 234,26 €

#### **9) Subvention à l'association organisatrice des 13 et 14 juillet 2016**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 000 € à Anim'Busigny pour l'organisation des 13 et 14 juillet 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 2 000 € à Anim'Busigny pour l'organisation des 13 et 14 juillet 2016.

Cette subvention sera mandatée à l'article 6574 de la section de fonctionnement.

#### **11) Subventions aux associations extérieures**

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent l'adhésion suivante :

- CAUE du Nord	500,00 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.